



Rapport du Jury

CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Session 2022

I. CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

A. Contexte

Au titre de l'année 2022, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes a organisé, pour le compte de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement au grade de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité définie ci-après.

Le nombre de postes ouverts est de 14, se répartissant comme suit :

SPECIALITES	Concours EXTERNE	Concours INTERNE	3 ^{ème} concours	TOTAL
Services et intervention techniques	8	4	2	14

B. Calendrier

Arrêté d'ouverture	31 août 2021
Période d'inscription	05 octobre au 10 novembre 2021
Date limite de dépôt des dossiers	18 novembre 2021
Epreuve d'admissibilité	14 avril 2022
Réunion du jury d'admissibilité	10 juin 2022
Epreuve d'admission	10 octobre 2022
Réunion du jury d'admission	10 octobre 2022
Publication des résultats	12 octobre 2022

C. Inscriptions

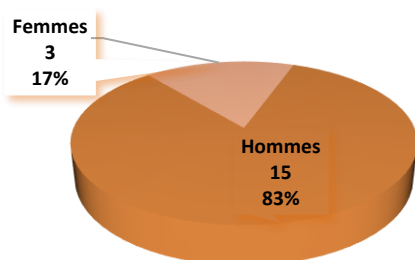
Nombre de dossiers créés	62 dossiers
Nombre de candidats admis à concourir	34 candidats
Nombre candidats handicapés	0 candidats

D. Profil des candidats présents aux épreuves écrites

Sur 34 candidats inscrits au concours de Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe, 18 candidats étaient présents aux épreuves écrites répartis de la façon suivante :

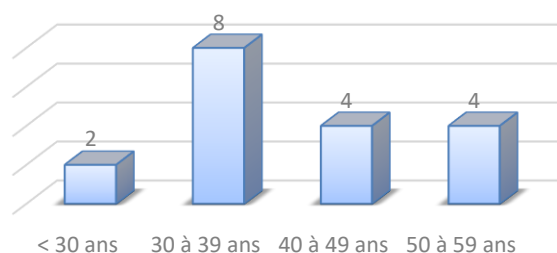
	EXTERNE	INTERNE	3 ^{VOIE}	TOTAL
Postes ouverts	8	4	2	14
Inscrits	12	21	1	34
Présents	7	10	1	18
Absentéisme	41,67 %	52,38 %	0 %	47,06 %

Répartition hommes/femmes



Répartition par classe d'âge

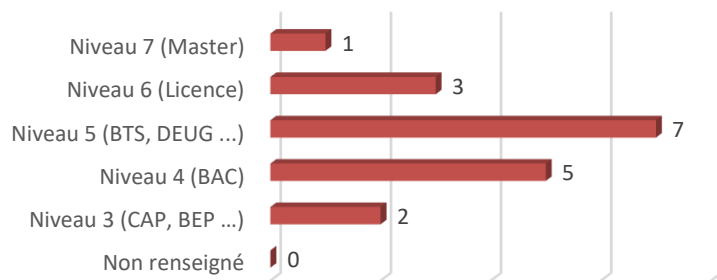
L'âge moyen des candidats est de 40 ans
Le candidat le plus jeune a 24 ans et le plus âgé 59 ans



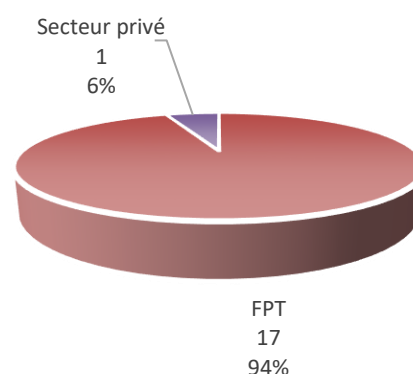
Répartition géographique

Département	Nb de candidats	Total
Alpes-de Haute-Provence (04)	1	15 CANDIDATS Soit 83,3 % des candidats présents domiciliés en PACA
Hautes-Alpes (05)	1	
Alpes-Maritimes (06)	3	
Bouches-du-Rhône (13)	2	
Var (83)	4	
Vaucluse (84)	4	
Hors PACA (26, 42, 73)	3	Soit 16,7 % des candidats présents domiciliés hors PACA

Niveau d'étude des candidats



Situation professionnelle des candidats



Préparation au concours

4 candidats ont indiqué avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT (soit 22%).

II. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 14 avril 2022 au Centre Diocésain Pape François – 9 rue capitaine de Bresson – 05000 GAP.

B. Nature des épreuves et résultats

➤ Concours externe :

La rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1).

➤ Concours interne et troisième concours :

1°/ La rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1).

2°/ Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 4 heures ; coefficient 1).

Le bilan global de correction a mis en évidence les résultats suivants :

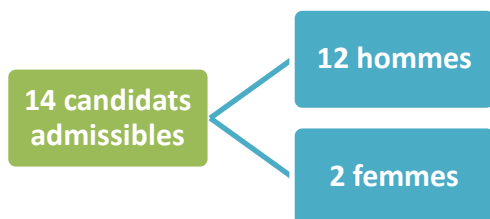
	EXTERNE	INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
		Rapport	Etude de cas	Rapport	Etude de cas
Note la plus basse	8,00	1,50	3,50	14,00	12,00
Note la plus élevée	12,50	12,00	14,50		
Nb de notes éliminatoires	0	1	1	0	0
Moyenne	10,00	9,38		13,00	

C. Décisions prises par les membres du jury

Au regard des résultats obtenus par les candidats et du nombre de postes ouverts, les membres du jury ont fixé les seuils d'admissibilité suivants :

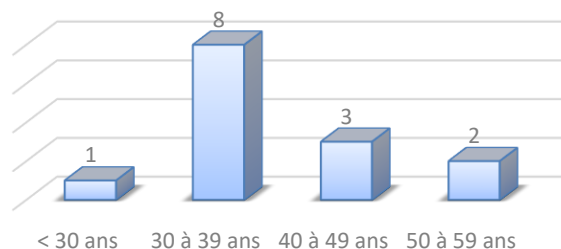
	Nb de candidats présents	Nb de postes	Seuil d'admissibilité	Nb de candidats admissibles
EXTERNE	7	8	8,00 /20	7
INTERNE	10	4	9,00 /20	6
3 ^{ème} CONCOURS	1	2	10,00 /20	1
TOTAL				14

D. Profil des candidats admissibles

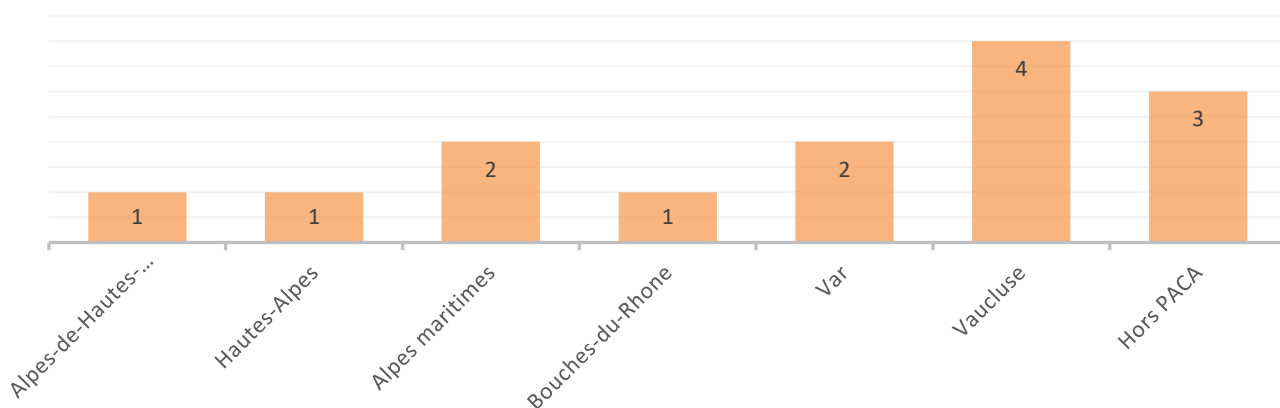


Répartition par classe d'âge

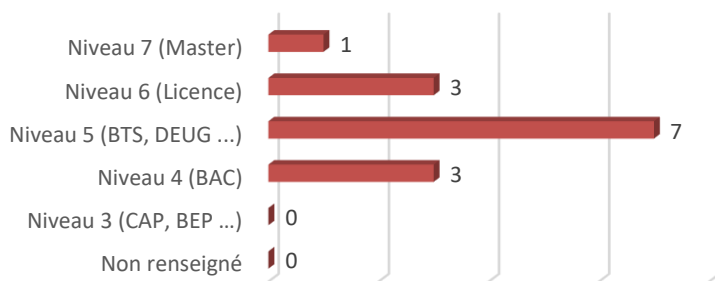
L'âge moyen des candidats est de 39 ans
Le candidat le plus jeune a 28 ans et le plus âgé 59 ans



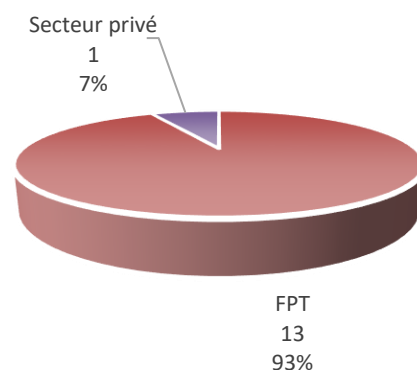
Répartition géographique



Niveau d'étude des candidats



Situation professionnelle des candidats



Préparation au concours

4 candidats ont indiqué avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT (soit 29%).

III. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Nature des épreuves et résultats

➤ **Concours externe :**

L'épreuve d'admission consiste en **un entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel** permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1

➤ **Concours interne :**

L'épreuve d'admission consiste en **un entretien** ayant pour point de départ **un exposé du candidat sur les acquis de son expérience** et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 20 minutes ; coefficient 1

➤ **Troisième concours :**

L'épreuve d'admission consiste en **un entretien** ayant pour point de départ **un exposé du candidat sur les acquis de son expérience** permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que **sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel**.

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1

Les entretiens des candidats se sont déroulés le 10 octobre 2022 au siège du Centre de Gestion à Gap. Tous les candidats déclarés admissibles par les membres du jury se sont présentés à l'épreuve orale d'admission.

Le bilan global des entretiens a mis en évidence les résultats suivants :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
Note la plus basse	9,00	11,50	16,50
Note la plus élevée	18,00	17,00	
Nb de notes éliminatoires	0	0	0
Moyenne	13,64	14,00	16,50

B. Décisions prises par les membres du jury

Article 18 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 :

- Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat
- Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants

Au regard des résultats obtenus par les candidats et du nombre de postes ouverts, les membres du jury ont fixé les seuils d'admissibilité suivants :

	Nb de candidats admissibles	Nb de candidats présents	Nb de postes	Seuil d'admission	Nb de candidats admis
EXTERNE	7	7	8	10,00 /20	4
INTERNE	6	6	4	10,00 /20	6
3 ^{ème} CONCOURS	1	1	2	10,00 /20	1
TOTAL					11

❖ POSTES TRANSFERES

Le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux prévoit en son article 5 : « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou d'une place au moins. »

Les membres de jury décident de transférer 2 postes non pourvus du concours Externe vers le concours Interne.

Les délibérations étant closes, le jury arrête par ordre alphabétique les listes des candidats admis au concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022 organisé par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Il charge le Centre de Gestion d'informer les intéressé(e)s.

Fait à Gap, le 10 octobre 2022

Le Président du jury – remplaçant
Monsieur Michel MOURONT

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, likely representing the name 'Michel Mouront'.